



## VILLE DE VILLEFRANCHE SUR MER

### Demande d'arrêté de circulation ou/et de dérogation de tonnage

A présenter **15 jours ouvrés minimum** avant la date prévue des travaux par courriel : [police.municipale@villefranche-sur-mer.fr](mailto:police.municipale@villefranche-sur-mer.fr)

Veillez renvoyer ce formulaire dûment rempli, daté et signé et joindre à la demande la copie lisible de la carte grise (en format PDF) à jour des visites techniques de chaque véhicule concerné par la demande.

#### Attention :

La prise en compte de la demande ne sera effective qu'à réception du dossier complet.  
Toute demande incomplète ne pourra aboutir et sera classée sans suite.  
Cette demande n'a aucune valeur de dérogation ni d'autorisation, elle permet simplement l'ouverture d'un dossier.  
La dérogation est nominative et ne pourra être utilisée par une entreprise non stipulée sur ce document.  
Elle est précaire et révoquable à tout instant sur ordre de la Police Municipale, de la Police Nationale ou de la Gendarmerie. À tout moment la Police pourra imposer, modifier ou stopper l'opération si celle-ci est susceptible de créer une perturbation excessive ou si les règles de sécurité ne sont pas ou plus observées.

Nom de la société ou de l'entreprise \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Code postal & Ville \_\_\_\_\_  
Téléphone \_\_\_\_\_ **Portable** \_\_\_\_\_  
**Courriel** \_\_\_\_\_

Je soussigné (Nom et Prénom du responsable de chantier) \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ Courriel \_\_\_\_\_  
En qualité de ou mandaté par (nom de client) \_\_\_\_\_

#### **I / Sollicite :**

1°  **Demande d'arrêté de circulation** (préciser le nom et numéro de la voie concernée) :

\_\_\_\_\_

**Nota :** Il faudra convenir d'un rendez sur site avec le responsable du chantier et un agent de la police municipale afin de définir les conditions et les mesures à prendre pour la circulation des véhicules et des piétons.

Circulation alternée :  non /  oui (si oui préciser le type de pilotage)

Pilotage Manuellement /  Pilotage par feux tricolores

Basculement de la circulation sur la chaussée opposée  non /  oui

Restriction de la chaussée en mètres linaires : \_\_\_\_\_

Fermeture de la voie de circulation :  non  oui (si oui préciser l'itinéraire de déviation) :

\_\_\_\_\_

2°  **Demande de dérogation de tonnage** (préciser l'itinéraire emprunté par les camions) :

\_\_\_\_\_

\*\*\*\*\*

Adresse du chantier : \_\_\_\_\_

Nature des travaux : \_\_\_\_\_

Numéro de DP / DE PD/ DE PC : \_\_\_\_\_

**Durée des travaux : « période n'excédant pas 2 mois, interdits dimanches et jours fériés » :**

Une journée le \_\_\_\_\_ Horaires : \_\_\_\_\_

Ou durant la période (**maximum 2 mois**) du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

**Information réglementation travaux** : les arrêtés municipaux n°3318 du 17 avril 2000 et n°6488 du 16 octobre 2013 prescrivant la lutte contre le bruit devront être respectés.

Nous vous informons que les **travaux bruyants** liés à des chantiers publics ou privés dès lors qu'ils sont susceptibles de générer du bruit et de nuire à la tranquillité publique **sont interdits** pendant la période estivale **du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août de chaque année** sur l'ensemble du territoire de la Commune de Villefranche-sur-Mer.



**Veillez compléter le tableau dans son intégralité et joindre à la demande la copie lisible de la carte grise (en format PDF) à jour des visites techniques de chaque véhicule concerné par la demande.**

**Nota** : l'absence de **contrôle technique valide** constitue une infraction au Code de la Route, tout véhicule en infraction ne pourra obtenir d'autorisation et la demande sera classée sans suite.

Type de camion (exemple : camion, camion-benne, camion toupie, camion-grue, etc.)	Immatriculation Du véhicule	Contrôle technique valable jusqu'au	PTAC	PTRA	Hauteur	Longueur	Largeur



**Aucune dérogation ne sera accordée sur la réglementation en vigueur concernant le gabarit.**

La circulation des camions **de plus de 4,30 mètres de hauteur est interdite sur la M 6007 dite Moyenne Corniche du PR 50 +048 AU 50+075 'tunnel'** et du PR 52 +010 AU 52 +179 'tunnel'.

La circulation des véhicules **de plus de 8 mètres de long et de 3,70 mètres de hauteur est interdite sur l'avenue Léopold II (M 33 du PR 1+600 au PR 1+605 'passerelle' sur l'avenue Léopold II).**

**II / S'engage** : le pétitionnaire déclare être assuré et reste responsable des accidents de tout nature et des dégradations qui pourraient être occasionnées tant aux tiers qu'au domaine public routier métropolitain. Le pétitionnaire assumera l'entière responsabilité des dommages directs ou indirects qui pourraient être causés au domaine privé ou au domaine public routier métropolitain par les camions. Durant et au terme de la durée autorisée, toutes les dégradations occasionnées au voies empruntées par les camions seront réparées aux frais du pétitionnaire.

**III / Est informé que** : la voirie concernée par la présente demande de dérogation est considérée être en bon état d'entretien conformément à son affectation, en application des lois et réglementations en vigueur. En présence d'une contestation de la part du demandeur de la présente, il lui appartient de faire dresser un constat d'état des lieux contradictoire par huissier, à ses frais.

**Cachet de l'entreprise**

J'atteste de l'exactitude des informations fournies,  
Suivi de la mention « lu et approuvé »

**Fait le** \_\_\_\_\_  
Signature du demandeur ✍